



Guide de la Rentrée 2024

Éditorial

Chers parents,

Chaque année, la rentrée des classes marque un moment important pour les enfants, mais aussi pour leurs parents et les adultes qui vont les accompagner tout au long de leur cycle scolaire.

Les enseignants en premier lieu, bien sûr, mais aussi les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les animateurs, les agents municipaux et les agents d'entretien et de restauration dont nous souhaitons souligner la compétence et le dévouement.

Assurer aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement figure parmi les priorités des élus. C'est ainsi que nous avons conduit deux projets pour leur sécurité et leur bien-être.

Le premier, issue d'une initiative citoyenne, a été l'installation de figurines et de totems sur les trottoirs afin de mieux signaler aux automobilistes la présence d'un périmètre scolaire et ainsi mieux sécuriser le trajet des enfants.

Le second a été le réaménagement de la cour de l'école de La Chesnaie en y augmentant la présence de la végétation afin de créer un îlot de fraîcheur améliorant leur confort et leur offrant une proximité accrue aux milieux naturels. Il constitue la première étape d'un programme de revégétalisation des cours de récréation qui sera menée dans les années à venir.

Ces actions ont été conduites en concertation étroite avec les habitants et les utilisateurs des écoles dans une démarche d'écoute et de coopération que nous continuerons à privilégier. Ainsi, cette année, les enfants scolarisés dans les classes de CE2 et CM1 pourront se présenter aux élections du Conseil Municipal des Enfants (CME) afin de représenter leurs camarades, mais aussi de réaliser des projets pour notre ville.

Au quotidien, les agents municipaux se tiennent aux côtés de vos enfants, lors de l'accueil avant et après la classe, au moment des repas ou pour animer les activités des accueils de loisirs. Les élus et les services de la ville veillent à la qualité des équipements scolaires, à la bonne organisation des temps périscolaires et extrascolaires, et apportent leur soutien financier aux activités physiques et sportives à l'école ainsi qu'aux projets pédagogiques mis en place par les enseignants. Vous retrouverez dans ce guide les informations utiles sur les services qui vous sont proposés.

Nous souhaitons à tous, enfants et parents, une bonne rentrée et une excellente année scolaire.

Françoise Nordmann
Maire de Beauchamp

Patrick Planche
1^{er} adjoint au Maire
en charge de la scolarité, la culture et de la démocratie locale

Carla Pires
6^e adjoint au Maire
en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse



Sommaire

Guide de la rentrée 2024

Le guide de la rentrée de la ville de Beauchamp.
Directeur de la publication: Françoise Nordmann,
Maire de Beauchamp • Responsable de la
communication: Mathilde Villelèger • Rédaction,
Recherche iconographique: service communication
• Photos: Mairie de Beauchamp, Adobe Stock.
Impression - DOUBLE CLIK - 70, avenue du
Général Leclerc - 95250 Beauchamp - Imprimé en
100 exemplaires.

© La reproduction totale ou partielle de cet ouvrage
est interdite, à moins d'autorisation spéciale
Vente interdite.

Scolarité	p. 4-5
Les écoles	p. 6-7
Parents élus	p. 8
Associations de parents d'élèves	p. 9
Restaurant scolaire	p. 10-11
Périscolaire	p. 12
Etudes	p. 12
Inscription - Facturation	p. 13
Accueil de loisirs	p. 14
Séjours	p. 15
Club ados	p. 16
Point Information Jeunesse	p. 17
Conseil Municipal des Enfants	p. 18
Vacances scolaires	p. 19

Scolarité



SERVICE SCOLAIRE

01 30 40 45 09

Hôtel de Ville

Place Camille Fouinat

inscription-facturation@ville-beauchamp.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,
- Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 8h30 à 12h
- Mardi : fermé au public

Inscription scolaire sur rendez-vous

Rappel des pièces à fournir :

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les enfants doivent être âgés de trois ans dans l'année civile pour être inscrits dans les écoles maternelles de Beauchamp.

Les inscriptions se font en Mairie au Service inscription facturation et uniquement pour les enfants scolarisés pour la première fois dans une école maternelle ou élémentaire. Cette inscription sera à confirmer auprès du directeur de l'école concernée. Le passage en classe supérieure ne nécessite pas une nouvelle inscription en Mairie.

Élémentaires : pour les enfants de grande section de maternelle devant rentrer en CP en septembre prochain, les parents seront avisés par les enseignants de leur lieu d'affectation.



Les écoles

ÉCOLES MATERNELLES

Anatole France

Directrice : Caroline Menissier

7, avenue Anatole France

01 71 68 17 15

Pasteur

Directrice : Véronique Tran

13, avenue Pierre Curie

01 34 18 85 43

Les Marronniers

Directrice : Cybel Leclerc

41, avenue des Marronniers

01 39 60 38 01

HORAIRES DES ÉCOLES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h20 à 11h30 et de 13h20
à 16h30.

La Chesnaie

Directrice : Véronique Leger

Avenue Michelet

01 39 95 56 71

COLLÈGE

Collège Montesquieu

Principale : Laurence Couturier

190, chaussée Jules César

01 39 32 19 00

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Paul Bert

Directrice : Estelle Roquain

15, avenue Paul Bert

01 34 18 88 07





CLASSE DÉCOUVERTE

La Mairie contribue financièrement aux classes de découverte et projets développés par les écoles. Ainsi, pour l'année scolaire 2023-2024, 8 classes sont parties en séjours scolaires.

PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Pour la sécurité de vos enfants, aux alentours des écoles, respectez les limitations de vitesse, soyez vigilants, privilégiez le co-voiturage, respectez les passages piétons, les règles de stationnement. En deux-roues ou en trottinettes, soyez attentif !

Parents élus

Chaque année, des parents sont élus pour représenter les parents d'élèves de l'école. Ils ont un rôle clé dans la communauté éducative. Associés à la vie de l'école, ils sont les porte-parole des parents au conseil d'école.

Ils accompagnent les familles et peuvent intervenir auprès des responsables d'établissement pour évoquer un problème particulier ou assurer une médiation à la demande des parents concernés.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Tous les parents dont les enfants sont scolarisés dans l'établissement.

QUAND VOTE-T-ON ?

Les élections sont généralement au mois d'octobre. Deux dates sont fixées par décision ministérielle. Le jour du scrutin est choisi entre ces deux dates par la commission électorale.

COMMENT LES CONTACTER ?

Vous pouvez obtenir les coordonnées de vos représentants par l'intermédiaire de l'établissement fréquenté par votre enfant.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Dans chacune des écoles, le Conseil est composé du directeur, des enseignants, de l'Inspecteur de la Circonscription, d'un Délégué Départemental de l'Éducation nationale, des parents élus en début d'année scolaire (autant que de classes), et de la Municipalité (le Maire ou son représentant et le délégué du Conseil municipal désigné pour l'école).

SON RÔLE

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement et sur toutes questions intéressant la vie scolaire : intégration des enfants handicapés, restauration, hygiène, sécurité des enfants, etc.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles. Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.



Associations de parents d'élèves

B.E.E.

Beauchamp Ensemble pour les Élèves

Présidente : Mathilde Borie

06.47.96.03.21

Vice Présidente : Claire Duran

06.14.53.60.50

Écoles maternelles et élémentaires

associationbee@gmail.com

Facebook :

beauchamp.association.bee

Instagram : bee_95250

—

B.E.E. / U.N.A.A.P.E.

Union Nationale d'Associations Auto-

nomes des Parents d'Élèves

Collège

beeunaape.beauchamp@gmail.com

Facebook : BEE - Unaape Beauchamp

Secrétaire : Nadège Basto

06 63 15 51 57

—

F.C.P.E.

Fédération des Conseils

de Parents d'Élèves

Présidente : Nadia Ben Nasser

06 18 93 54 53

Facebook : FCPE Beauchamp

Ecoles maternelles et élémentaires

fcpeprimaire.beauchamp@gmail.com

Collège Montesquieu

fcpecollege.beauchamp@gmail.com

Lycée Louis Juvet (Taverny)

jouvetfcpe@gmail.com

Restaurant Municipal

LE RESTAURANT

Au sein de la cuisine centrale, les agents de restauration de la collectivité, sous la direction du chef de cuisine, préparent plus de 1000 repas par jour. La distribution se fait en liaison chaude vers les écoles maternelles.

Chaque école maternelle dispose d'une salle de restauration où le service est divisé en deux temps pour permettre à chaque enfant de manger à son rythme, accompagné des ATSEM et agents de service.

Le restaurant scolaire élémentaire est divisé en deux salles : l'une pour les enfants de l'école Pasteur et l'autre pour ceux de l'école Paul Bert.

Une équipe d'animateurs et d'agents de restauration encadre les enfants pour leur offrir un temps d'échange, de découverte et de détente. Ils sont sensibilisés au gaspillage alimentaire et au tri des déchets.

Les repas, composés par une diététicienne, comportent quatre composantes. La commune de Beauchamp propose 50% de produits bio, de la viande d'origine française, et deux poissons frais par mois.

Les inscriptions se font jusqu'au mardi soir pour la semaine suivante. Les menus sont mis en ligne sur le site de la ville.



PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)

Les enfants disposant d'un PAI alimentaire nécessitant la mise en place d'un panier repas par la famille.

Pour les maternelles, le panier repas est confié à l'ATSEM. Un goûter doit également être prévu par la famille, si l'enfant fréquente l'accueil du soir.

Pour les élémentaires, il est déposé dans le réfrigérateur du restaurant scolaire par la famille entre 7h30 et 8h30.

Mercredi et vacances scolaires : le panier repas et le goûter sont remis à l'animateur en charge de l'accueil du matin.

Le repas pourra être réchauffé au micro-onde par un agent communal. Le contenant devra être adapté. Les enfants pourront déjeuner avec leur camarade sous la surveillance des Atsem en maternelle, et des animateurs en élémentaire.

Si le panier repas doit être complété par un protocole d'urgence, une trousse PAI pour le temps méridien pourra être demandée à la famille, pour faciliter l'intervention d'urgence.



LA COMMISSION MENU

Une commission menu a lieu toutes les 8 semaines environ et rassemble des enfants du CME, les parents d'élèves élus, des élus du Conseil Municipal, ainsi que des professionnels de la cuisine centrale.

Celle-ci permet d'étudier les menus, pour assurer le meilleur équilibre alimentaire et la satisfaction des enfants.

De plus, dans le courant de l'année, des parents d'élèves scolarisés en élémentaire peuvent, sur inscription, venir visiter le restaurant et y manger avec leur enfant.

Périscolaire & Etudes

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Avant l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

La ville propose un accueil dans les écoles à partir de 7h30, assuré par les ATSEM en maternelle et par les animateurs en élémentaire.

Après l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

En maternelle, de 16h30 à 19h avec départ échelonné possible à partir de 17h. L'accueil périscolaire du soir accueille les enfants dans leur école et un goûter leur est servi.

En élémentaire, deux solutions sont proposées :

- L'étude de 16h30 à 18h assurée par les intervenants aux études dans les locaux scolaires.
- Un temps de loisirs de 16h30 à 19h,

avec départ échelonné possible à partir de 17h. Dès 18h, les enfants inscrits à l'étude peuvent rejoindre le temps de loisirs.

La famille effectue son inscription à l'une ou l'autre des activités, le goûter est à fournir par la famille.

Des projets spécifiques sont mis en place au sein du périscolaire 1 à 2 fois par an : les familles sont invitées à venir découvrir des animations proposées avec et par les enfants sur l'accueil périscolaire.

Pour joindre le service :

- Périscolaire élémentaire :
06 75 71 52 04
- Périscolaire maternel :
06 75 13 09 03

LES ÉTUDES

Le temps d'étude est un temps organisé et sous la responsabilité de la mairie. L'inscription s'effectue au service Inscription/facturation ou sur le Kiosque famille.

Il se déroule 4 fois par semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h (aucun départ possible avant 18h).

Un temps de goûter (à la charge de la famille) est mis en place de 16h30 à 17h.

À 18h, l'enfant est récupéré par sa famille ou dirigé vers l'accueil du soir, pour être pris en charge par les animateurs jusqu'à 19h.

Les études sont encadrées par des intervenants disposants de connaissances solides pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant et notamment des plus fragiles.

Elles visent à permettre à l'enfant :

- D'organiser son travail personnel,
- D'intégrer des méthodes de travail,
- D'améliorer les capacités d'attention, d'organisation, de mémorisation, de réflexion...

Même s'ils ne peuvent pas s'impliquer dans la réalisation des leçons, les parents sont encouragés à effectuer le contrôle des leçons faites dans le cadre des études.



Inscription Facturation

La facturation des services municipaux (restaurant scolaire, accueil de loisirs maternelles et élémentaires, multi-accueil, petite enfance, étude, séjour, école des sports) est informatisée.



Les familles reçoivent une facture mensuelle, comprenant toutes les prestations qu'elles ont utilisées, payable par prélèvement bancaire ou postal, espèces, CB ou chèque. Rappel des pièces à produire pour l'inscription d'un enfant aux activités périscolaires :

- Avis d'imposition de l'année,
- Relevé d'identité bancaire,
- Numéro CAF

Toutes ces modalités peuvent s'effectuer via le Kiosque Famille disponible depuis le site de la ville ville-beauchamp.fr.

Elles doivent faire l'objet d'une validation par le service inscription facturation.

Accueil de loisirs

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La capacité maximale d'accueil est de 290 enfants répartis sur 3 sites :

- Accueil de loisirs : 175 enfants (90 maternels et 85 élémentaires)
- Ecole Les Marronniers : 60 enfants maternels
- Ecole Pasteur : 60 enfants élémentaires

L'accueil du mercredi est réparti comme suit :

Maternelles : les enfants de l'école Les Marronniers sont accueillis au sein de leur école. Les enfants des écoles La Chesnaie et Anatole France sont accueillis à l'accueil de loisirs.

Élémentaires : les enfants en classe de CP et CE1, sont accueillis à l'école Pasteur.

Les enfants en classe de CE2, CM1 et CM2 sont accueillis à l'accueil de loisirs.

Le mercredi, un accueil est également possible à la demi-journée (matin avec repas uniquement).

Pour l'accueil durant les vacances scolaires, les familles seront informées par mail via le kiosque de la répartition.

Accueil de Loisirs maternels et élémentaires (3-12 ans)

06 75 71 52 04 (élémentaires)

06 75 13 09 03 (maternels)

2, avenue de l'Égalité
elementaire@ville-beauchamp.fr
maternel@ville-beauchamp.fr

Horaires d'ouverture :

De 7h30 à 19h

- L'accueil du matin se fait entre 7h30 et 9h
- Les sorties du soir se font uniquement entre 17h et 19h





Séjours

Chaque année, la commune organise plusieurs séjours.

En hiver, elle propose un séjour au ski pour les élémentaires et les adolescents.

L'été, deux à trois séjours sont proposés aux enfants scolarisés en maternelle, en élémentaire ou au collège.

Les adolescents sont particulièrement investis dans l'élaboration de leur projet de vacances et sont donc acteurs dans son organisation en collaboration avec leurs animateurs référents.

Partir à l'aventure vers une destination inconnue, pratiquer des activités favorisant l'évasion, apprendre à vivre ensemble, encourager l'acquisition de l'autonomie et la prise de responsabilités...

Autant de raisons qui font l'intérêt des séjours en dehors du cercle familial dès le plus jeune âge, et jusqu'à l'adolescence.

Pour tous renseignements, contactez le Service jeunesse au 07 63 27 34 33.



Club ados

SERVICE JEUNESSE

06 65 73 88 13

Club ados (11 - 17 ans)

06 38 04 23 75

8, avenue de l'Égalité

cl-ados@ville-beauchamp.fr

Horaires d'ouverture :

— Pendant la période scolaire

Les mercredis de 13h30 à 18h et le vendredi soir de 18h à 20h.

— Pendant les vacances scolaires

— Les vacances d'avril et d'été : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 19h.

— Les vacances d'octobre, décembre et février : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

C'est le lieu de rendez-vous des jeunes de 11 à 17 ans de la commune qui souhaitent passer un moment entre eux ou participer aux activités que propose le Service Jeunesse pendant les vacances et la période scolaire.

Le dispositif d'accompagnement scolaire Collège

La commune met en place un accompagnement scolaire pour les collégiens. Les jeunes inscrits au dispositif peuvent bénéficier d'aide aux devoirs, sur inscription, deux fois par semaine. Les séances se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 17h30 à 19h, à l'Espace Jules César, 128 bis, chaussée Jules César, pour tous les niveaux, de la 6^e à la 3^e.





Pij

POINT INFORMATION JEUNESSE

06 65 73 88 13
128 bis chaussée Jules César
pij@ville-beauchamp.fr

Horaires d'ouverture au public
– Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h, vendredi de 9h à 12h
– Possibilités de prise de rendez-vous

LE PIJ, C'EST QUOI ?

– Un lieu d'informations, d'écoute, de dialogue, d'échange.
– Une aide technique et pédagogique pour l'élaboration d'un projet personnel d'insertion sociale et professionnelle.

POUR QUI ?

Cette structure s'adresse principalement aux 11/30 ans. Elle est labellisée par les Directions Départementales et Régionales de la Cohésion Sociale.
L'accueil est libre, anonyme et gratuit.

QUELS SERVICES SONT PROPOSÉS ?

– Accompagnement personnalisé dans les démarches des jeunes
– Actions de formation et d'information
– Réalisations d'événements ponctuels
– Interventions dans les établissements scolaires

Conseil municipal des enfants

COMPOSITION

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) rassemble les enfants élus de la commune. Il compte 24 membres âgés de 8 à 10 ans et la durée de leur mandat est de deux ans. C'est une instance de discussions, de réflexions, de propositions et d'actions.

MISSIONS

Le jeune élu a pour mission, avec les autres conseillers en herbe, de proposer des actions à mettre en place, de transmettre les avis et propositions du CME aux élus adultes, de participer à l'organisation d'événements (aménagement d'espaces publics, expositions, commémorations, concerts, etc.).

OBJECTIFS

Le Conseil Municipal des Enfants permet l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté. Le CME a donc pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (les élections, le vote, le débat contradictoire) mais aussi par la gestion autonome de projets.

Renseignements et informations :
01 30 40 45 45
cme@ville-beauchamp.fr





Vacances scolaires

RENTÉE SCOLAIRE

Jour de la reprise le lundi 2 septembre

VACANCES DE LA TOUSSAINT

À la fin des cours du samedi 19 octobre
Jour de la reprise le lundi 4 novembre

VACANCES DE NOËL

À la fin des cours du samedi 21 décembre
Jour de la reprise le lundi 6 janvier

VACANCES D'HIVER

À la fin des cours du samedi 15 février
Jour de la reprise le lundi 3 mars

VACANCES DE PRINTEMPS

À la fin des cours du samedi 12 avril
Jour de la reprise le lundi 28 avril

PONT DE L'ASCENSION

À la fin des cours du mercredi 28 mai
Jour de la reprise le lundi 2 juin

GRANDES VACANCES

À la fin des cours du samedi 5 juillet



Mairie de Beauchamp

1, place Camille Fouinat -95250 Beauchamp
T. 01 30 40 45 45
www.ville-beauchamp.fr

Ville de
beauchamp

    Rejoignez-nous !